

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 06-12-2018

Présents : Christophe MORINI, Yves BAUDRIER, Francis CHEVREUX, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT, Jacques L'HUILLIER.

Absent(s) non excusé(s) : Néant

Absent(s) excusé(s) : Néant

A été nommée secrétaire de séance : Jacques L'HUILLIER

Approbation du procès-verbal du 08-11-2018

Approuvé à l'unanimité.

Rajouts à l'ordre du jour :

Demande d'investissement en matériel pédagogique par le directeur de l'école.

Accepté à l'unanimité

Date du prochain conseil municipal : Jeudi 24 janvier 2019 à 20h.

Voëux du maire : Le dimanche 20 janvier à 11h

Famille Alzoukani

Christophe Morini souhaite faire un point depuis l'arrivée de la famille Syrienne accueillie dans le village.

Depuis leur arrivée le 05 juillet dernier, l'OFPRA les a désignés comme pouvant être sous le statut de réfugiés politiques. Ce statut leur ouvre le droit au travail.

Actuellement le loyer et les charges de l'appartement loué par la mairie sont pris en charge par l'Association Le DIACONAT Protestant et seront prochainement repris par la famille.

En ce qui concerne les enfants, les 2 plus grands ont commencé leur scolarité au collège de La Chapelle. Les 3 plus petits à l'école de Saint Agnan.

Cet été pour rendre service à la commune le papa Ibrahim est allé arroser tous les jours le cimetière (engazonnement des allées suite au passage au zéro phyto) et à aider à ramasser les feuilles devant la mairie à l'automne.

Un suivi de soins pour l'ensemble de la famille est en cours (dentiste et santé). Un collectif s'est constitué dès le premier jour et l'ensemble des bénévoles les accompagnent régulièrement aux rendez vous mais également pour tout ce qui concerne la vie quotidienne (courses alimentaires, cours de français, visites du territoire et sorties diverses ...).

Charte du PNRV

Yves Baudrier informe que celle-ci doit être renouvelée en 2023 pour une période allant jusqu'en 2038.

Dés à présent le PNRV y travaille avec l'étude du bilan de la charte en cours.

Il faut savoir que le renouvellement de la charte n'est pas automatique et que ses orientations dépendront de ce que les 84 communes membres et leurs habitants souhaiteront mettre en place. Si son renouvellement était refusé cela entraînerait la disparition du Parc.

Matériel pédagogique école

Yves Baudrier explique que les actuels vélos ont environ 20 ans et qu'ils n'ont jamais été renouvelés. Il demande à l'assemblée la possibilité d'allouer une ligne de dépenses pour investir dans des vélos et des trottinettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de budgétiser en section investissement compte 2188 l'achat de matériel pédagogique (vélos et trottinettes) pour l'école pour un montant total TTC de 1 050,00 €.
- Décide que cet investissement de faible valeur sera amorti sur 1 an.

Décision modificative n° 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chap./Art.	Libellé	Voté	DM	BP
22	Dépenses imprévues fonct.	46 000.00 €	6 000.00 €	52 000.00 €
6811	Dot amortissements	26 626.15 €	-6 000.00 €	20 626.15 €
TOTAL DM DEPENSES FONCTIONNEMENT			0.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENTS - DEPENSES				
Chap./Art.	Libellé	Voté	DM	BP
21	Immobilisations corporelles		3 330.00 €	
21578	Radars péda	4 700.00 €	2 280.00 €	6 980.00 €
2188	Vélos école	10 891.00 €	1 050.00 €	11 941.00 €
23	Immobilisations en cours construction		0.00 €	
2315-136	Portes sectionnelles garage	19 000.00 €	-19 000.00 €	0.00 €
2313-136	Portes sectionnelles garage	0.00 €	19 000.00 €	19 000.00 €
20	Dépenses imprévues investissement	7 731.31 €	27 266.00 €	34 997.31 €
TOTAL DM DEPENSES INVESTISSEMENT			30 596.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chap./Art.	Libellé	Voté	DM	BP
13	Subventions d'investissement		30 068.00 €	
1323-104	Aménagement mairie DCP	0.00 €	9 586.00 €	9 586.00 €
1326-104	Aménagement mairie SDED	0.00 €	3 359.00 €	3 359.00 €
1321-122	Travaux école Préfecture	0.00 €	2 381.00 €	2 381.00 €
1326-136	Locaux techniques SDED	0.00 €	4 685.00 €	4 685.00 €
1323-136	Locaux techniques DCP	0.00 €	9 907.00 €	9 907.00 €
1342	Amendes de police	950.00 €	150.00 €	1 100.00 €
16	Emrunts	0.00 €	528.00 €	
165	Cautions reçues	500.00 €	528.00 €	1 028.00 €
21	Virement section fonctionnement			0.00 €
TOTAL DM RECETTES INVESTISSEMENT			30 596.00 €	

Approuvé à l'unanimité.

Vente parcelle cadastrée H560 - Le Village

Le Maire rappelle que la commune avait acheté à l'euro symbolique les parcelles H560 (garage) et H579 (maison) découlant de la succession dite « Marchetich ». La parcelle H579 menaçant ruine a été démolie.

Au motif de la faible valeur et du très mauvais état du garage parcelle H560 d'une surface de 46 m² et au motif que la commune serait dans l'obligation de réhabiliter le réseau d'eaux pluviales passant sur cette parcelle pour un montant de travaux d'environ 2 900 €TTC, le Maire propose aux conseillers municipaux de céder ce bien pour la somme de 100 €, sous réserve de l'engagement de l'acheteur de réaliser à ses frais ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de mettre en vente la parcelle H560 pour la somme de 100 €.
- Précise que cette parcelle ne sera vendue que si l'acheteur s'engage sur l'acte de vente à faire réaliser à ses frais la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales traversant cette parcelle.
- Précise que les frais notariés seront à l'entière charge du preneur.
- Charge Monsieur le Maire de cette vente et de la signature de tous les documents y afférent.

Questions diverses

*Chantier éco-volontaire association Mille Traces : Suite au courrier envoyé par la mairie demandant à l'association de faire les demandes d'autorisation bien en amont des projets, la mairie a reçu un courrier de la Présidente s'excusant du raté concernant la plantation d'arbres fruitiers.

*Loup - Convention de Berne amendement Suisse : Christophe Morini fait lecture du courrier adressé au Ministre de la Transition écologique et solidaire par Mme Marie-Pierre Monier, Sénatrice de la Drôme.

Elle demande par ce courrier que le gouvernement français, par son comité permanent à la Convention de Berne, soutienne, lors de sa prochaine réunion à Strasbourg, l'amendement proposé par la Suisse qui propose un transfert du loup de l'annexe II « espèces de faune strictement protégées » à l'annexe III « espèce de faune protégées ».

Christophe Morini souligne que ce changement pourrait être une voie du milieu pour la gestion de la problématique « loup ». Il reste sensible à la problématique des éleveurs.

Jacques L'Huillier souligne qu'il faut d'abord bien protéger les troupeaux. De plus ce n'est pas parce qu'il est strictement protégé qu'on n'effectue pas de tirs (50 loups abattus en 2018).

Yves Baudrier rappelle que le PNRV se propose d'être un territoire d'innovation pour voir les méthodes les plus efficaces et qu'à ce titre des études sont réalisées.

La municipalité convient de participer activement à l'élaboration des mesures qui seront mises en place. La prochaine réunion au PNRV aura lieu le 17 janvier.

*Interdiction des animaux sauvages dans les cirques : L'association 30 millions d'amis demande à la commune de se positionner pour refuser la présence de cirques avec animaux sauvages sur la commune.

Après débats, aucun positionnement n'a été pris.

*Association 11^{ème} Cuirassiers Vercors Vosges Alsace : Une demande de participation financière est demandée à la commune pour la rénovation de la stèle de St Martin en Vercors.

A l'unanimité les membres du conseil municipal décident de n'entretenir que les stèles se trouvant sur la commune. Une réponse sera faite en ce sens.

*Hameaux de la Britière et des Faures : Valérie Eymard souhaite qu'une demande soit faite auprès du Département pour la mise en place de panneaux indiquant qu'il y a des enfants dans ces hameaux et qu'il faut ralentir.

*Piste forestière : Jacques L'Huillier informe que Pascal Brunet souhaiterait créer une piste dans une partie de forêt communale (une trentaine de mètres) afin qu'il puisse accéder à sa propriété. Le propriétaire propose de prendre en charge l'ensemble des travaux. Les membres du conseil municipal n'y voient aucune objection.

Séance terminée à 19h15.